

cette époque ces sociétés mettaient moins de mystère pour se gouverner qu'elles n'en mettent aujourd'hui.

Au moment de la Révolution on comptait vingt cinq sociétés de compagnonnage ; leurs réunions, interrompues pendant ces temps de trouble, se renouvelèrent sans bruit, et principalement à Lyon, vers 1805.

La corporation des tailleurs de pierres, répandue dans le monde entier, sentit la nécessité de revoir ou de modifier les statuts qui la gouvernent ; elle prit donc la résolution de convoquer pour cette œuvre une espèce de congrès. Les sociétés éparses s'entendirent entre elles, et Lyon fut choisi pour être le rendez-vous général de cette réunion qui devait avoir lieu en 1857. Chaque pays devait y envoyer un délégué ; il en vint même, dit-on, de l'Amérique, et néanmoins treize membres seulement se trouvèrent présents aux Brotteaux le vingt et un mars de ladite année, sous le nom d'*Assemblée suprême*, dans la rue Cavenne, à l'angle de la rue d'Aguesseau. Ces délégués, après s'être occupés pendant neuf jours consécutifs de la révision de la constitution des compagnons-étrangers, mandèrent le dixième jour, de quatre départements voisins, tous les initiés à leur corps pour leur communiquer le résultat de leurs travaux qui furent approuvés à l'unanimité.

C'est à cette occasion que M. Vaganay, graveur, fut chargé de faire la Médaille qui suit, comme souvenir de ce petit congrès.

